

Cfdt:

BNP PARIBAS

22 mai 2023



TÉLÉTRAVAIL

SUITE AUX DEMANDES CFDT, L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL ÉVOLUE DÈS SEPTEMBRE 2023.

RAPPEL

En décembre 2022, la CFDT demandait à la Direction : de revoir le montant de l'indemnisation, d'ajouter de la souplesse aux formules de télétravail, de proposer une formule 3 jours de TT par semaine, et de l'équité dans l'accès au télétravail pour les salarié(e)s à temps partiel.

L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL ÉVOLUE !

INDEMNISATION

Fin des montants forfaitaires (10 € ou 20 € par mois selon la formule de TT)
Indemnisation par jour de télétravail saisi : 2,6 €
Pour tous les salarié(e)s, sur toutes les formules ! (même la formule occasionnelle)

PLUS DE SOUPLESSE

Pérennisation de 2 formules flexibles : 20 jours ou 40 jours de télétravail/semestre
Possibilité de déplaçonner ces formules à + 10 jours/semestre chacune
(soit 30 jours ou 50 jours max, selon la formule)
Formules mixtes : possibilité de réduire jusqu'à - 5 jours de TT flexible/semestre
Pool de 3 jours supplémentaires par semestre pour les salariés sur des formules de TT avec des jours réguliers (TT régulier, formule mixte...)

NOUVELLE FORMULE EN EXPERIMENTATION

1 jour de TT régulier/semaine + 36 jours flexibles par semestre
Jours obligatoires de présence sur site bimensuels ou mensuels, au lieu d'hebdomadaires
Pour les activités dont la présence régulière sur site n'est pas adaptée

FORMULE A 3 J DE TELETRAVAIL PAR SEMAINE

En test sur 12 mois
Pour certaines équipes IT Global Banking de CIB
2 jours de TT réguliers par semaine + 24 jours flexibles par semestre

CAS PARTICULIER DES TEMPS PARTIELS

SUITE À NOTRE ACTION JURIDIQUE :

- Un pool de 3 jours supplémentaires de TT/semestre (non proratisé du temps de travail), pour les salariés bénéficiant d'une formule de télétravail avec jours réguliers
- Davantage de services à 2,5 j de télétravail, permettant aux salariés à temps partiel de faire jusqu'à 2j de TT/semaine

C'est mieux, mais cela ne gomme toujours pas « la double proratisation » que pratique l'Entreprise pour les temps partiels. Si certains ont jugé et dit* que l'application de l'accord pour les salariés à temps partiel était « *un combat perdu d'avance* », ces avancées prouvent que non. Pour la CFDT BNP Paribas, la défense de vos droit et intérêts vaut tous les combats. C'est notre mission, que de vous défendre.

* autres organisations syndicales

Pourquoi la CFDT a assigné BNP Paribas en justice sur l'accord de télétravail ?

[[Cliquez ici pour consulter notre vidéo](#)]



SCAN ME

Vous êtes stagiaires ?
Vous avez accès aussi au télétravail !

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

